



Séance du conseil d'administration du 5 décembre 2023

Délibération n° CA 2023/014

Objet : Identité visuelle de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica.

Nombre d'administrateurs			L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration convoqué le 27 novembre 2023 par le Président, s'est réuni au siège social de l'EPIC CFC situé 20 Place de la gare BP 237, à Bastia sous la présidence de Monsieur Gilles Simeoni, Président de séance.
En exercice	Présents	Votants	
15	9	13	Hervé Valdrighi a été désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.
13	-	-	
Présents :			
Simeoni Gilles, Guidoni Pierre, Fagni Muriel, Filippi Petru Antone, Le Bomin Vanina, Savelli Jean-Michel, Valdrighi Hervé, Ponzevera Juliette, Casanova-Servas Marie-Hélène			
Absents représentés :			
Maupertuis Marie-Antoinette donne pouvoir à Fagni Muriel			
Mondoloni Jean-Martin donne pouvoir à Guidoni Pierre			
Poli Antoine donne pouvoir à Le Bomin Vanina			
Pozzo di Borgo Louis donne pouvoir à Ponzevera Juliette			
Absents :			
Battestini Serena, Giabiconi Jean-Charles			
Convocation envoyée le :		Certifié exécutoire,	
27/11/2023		Après transmission en Préfecture le	
		Et publication de l'acte le :	

PREAMBULE

L'objet est de soumettre au Conseil d'Administration de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica d'approuver l'identité visuelle de la nouvelle structure juridique.

L'identité visuelle représente l'ensemble des éléments graphiques et visuels de cette entité. Elle englobe notamment le logo, la typographie, les couleurs, les formes et autres éléments visuels qui forment une unité cohérente. Au-delà de l'aspect esthétique, le logo et la charte graphique sont des outils puissants de communication qui incarnent les valeurs fondamentales, la mission et la vision de la structure.

La conception de cette identité visuelle revêt une importance stratégique considérable, Il s'agit d'une étape cruciale puisqu'elle deviendra le « visage public » de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica. L'objectif est de créer un symbole fort qui englobe les valeurs du Chemin de Fer Corse tout en établissant un lien significatif avec le territoire insulaire, mettant particulièrement en lumière son aspect patrimonial.

Un travail de réflexion approfondie a été réalisé en collaboration étroite avec une professionnelle du design Mme Florence Giordano. Elle a apporté son expertise pour retranscrire les idées retenues en éléments visuels significatifs. L'objectif était d'évoluer vers un aspect contemporain et moderne, tout en conservant les liens historiques et patrimoniaux avec le territoire.

Conclusions :

Il est donc proposé au Conseil d'Administration :

1. **D'approuver** l'identité visuelle de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica ;
2. **D'autoriser** le Directeur à mettre en œuvre l'identité visuelle et ses déclinaisons

DELIBERATION

Vu le Règlement (CE) n° 1370/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 *relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route* ;

Vu le code des transports ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n° 22/090 AC décidant du choix du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle Délégation de Service Public en date du 30 juin 2022 ;

Vu la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 31 mars 2023 ;

Vu la délibération n° 23/028 CP de la Commission Permanente approuvant la modification de la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 créant l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu la délibération n°23/062 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes en date du 28 avril 2023 ;

Vu l'arrêté n° 23/482 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Président de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu l'arrêté n°23/674 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Directeur par intérim de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;

Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration d'installation de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 20 septembre 2023 ;

ENTENDU le rapport de M. Le Président.

Le conseil d'administration, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré :

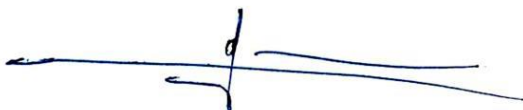
- Approuve l'identité visuelle de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica ;
- Autorise le Directeur à mettre en œuvre l'identité visuelle et ses déclinaisons ;
- Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Corse ;

Fait à Bastia, le

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Président



ANNEXE :